

Carte B-1

Détermination de la personne de référence dans le logement

A - Il existe un ou plusieurs couples mariés ou de fait, avec ou sans enfants → 1 couple → Personne de référence : le conjoint masculin marié ou de fait

→ 2 ou plusieurs couples → Personne de référence : parmi les conjoints masculins mariés ou de fait, l'actif* le plus âgé ou, à défaut d'actif, le plus âgé

Commentaire :

B - A défaut de couple, il existe une famille monoparentale : une mère (ou père) sans conjoint avec des enfants célibataires, ces enfants étant eux mêmes sans conjoints et sans enfant → 1 famille monoparentale → Personne de référence : le mère (ou le père) des enfants

→ 2 ou plusieurs familles monoparentales → Personne de référence : parmi les mères (ou les pères) des enfants, la personne active* la plus âgée, ou à défaut de personne active, la personne la plus âgée

C - A défaut de couple et à défaut de famille monoparentales → Toutes les personnes du logement sont considérées comme des personnes isolées → Personne de référence : parmi toutes les personnes « isolées », la personne active* la plus âgées ou à défaut de personne active, la personne la plus âgée

* y compris les chômeurs

Cas particulier :

- Les salariés logés chez l'employeur, même s'ils constituent un couple ou une famille monoparentale, ne seront jamais retenus comme personne de référence. Choisir la personne de référence parmi le(s) autre(s) couple(s) ou autre(s) famille(s) monoparentales ou autre(s) personne(s) isolée(s) du ménage.

- L'ascendant (grand-père ou grand-mère) sans conjoint élevant seul des petits-enfants ne constitue pas une famille monoparentale. Dans le cas, l'ascendant et ses petits-enfants seront assimilés à des « isolés ».

- En aucun cas, un enfant de moins de 15 ans ne peut être retenu comme personne de référence.

Carte B-1 bis
Lien avec la personne de référence

1. Personne de référence
2. Conjoint de la personne de référence, marié ou de fait (la femme dans un couple)
3. Enfant de la personne de référence ou du conjoint : fils, fille, bru, beau-fils
4. Petit enfant de la personne de référence ou du conjoint
5. Ascendant de la personne de référence ou du conjoint
6. Autre parent de la personne de référence ou du conjoint
7. Ami ou amie de la personne de référence
8. Pensionnaire, sous locataire, logeur
9. Domestique ou salarié logé

Carte B-2
Logement habituel

2. Dans un établissement collectif (caserne, internat, foyer, cité U,...)
3. Dans un autre logement indépendant dont il est locataire, propriétaire, occupant à titre gratuit
4. Chez quelqu'un qui l'héberge
5. Se déplace pour son travail un ou plusieurs jours par semaine
6. Sans objet (absent de plus de 6 mois)

Carte B-3

Niveau des études en cours

01. Ecole maternelle

02. Etudes primaires

du cours préparatoire (CP) au cours moyen 2ème année (CM2)
y compris alphabétisation, apprentissage du français

15. 1er cycle (le plus souvent au collège)

- 6ème, 5ème
- 4ème d'enseignement général, y compris 4ème aménagée
- 4ème technologique (en collège ou en lycée professionnel)
- 3ème d'enseignement général
- 3ème technologique (en collège ou en lycée professionnel) ou 3ème d'insertion

17. 2ème cycle (en lycée), préparant aux baccalauréats L, ES, S

- 2nde générale ou technologique, 1ères préparant aux baccalauréats L, ES, S
- Terminales préparant aux baccalauréats L, ES, S

20. Enseignement Technique ou professionnel court

- Enseignement spécial (SES/SEGPA) ou classe pré-professionnelle de niveau (CPPN), de pré-apprentissage (CPA/GIPAL), préparation au certificat d'éducation professionnelle
- Apprentissage conduisant au CAP (ou au CAPA), au BEP (ou au BEPA), effectué en relation avec un centre de formation d'apprentis (CFA)
- Préparation en 3 ans d'un CAP (ou du CAPA), sauf par l'apprentissage en CFA
- Préparation d'un CAP en 2 ans, d'un BEP (ou d'un BEPA), sauf par l'apprentissage en CFA
- Autre enseignement technique ou professionnel court (par exemple : préparation de diplômes sociaux tels que aide-soignante, auxiliaire de puériculture, travailleuse familiale)
Y compris préparation de diplôme de l'AFPA de niveau CAP ou BEP

30. Enseignement Technique ou professionnel long

- Préparation d'un brevet de technicien (BT ou BTA), d'un baccalauréat de technicien (STI, STL, SMS ou STT)
- Préparation d'un baccalauréat professionnel
- Autre enseignement technique ou professionnel long (de niveau du baccalauréat de technicien, ...)
Y compris préparation d'un brevet professionnel (BP), d'un diplôme de moniteur éducateur, d'une capacité en droit.
Y compris préparation d'un brevet de maîtrise, d'un diplôme de l'AFPA du 2ème degré

40. Enseignement supérieur ou technique supérieur

- 1er cycle en université (sauf IUT), classes préparatoires aux grandes écoles, 1ère année d'IUP
- Préparation d'un DUT en IUT ou préparation d'un BTS (section de techniciens supérieurs STS)
- Autres formations de techniciens supérieurs ou de niveau équivalent (par exemple : dans une école juridique, commerciale ou d'arts appliqués, 1er cycle des écoles de notariat, secrétariat de direction, sauf BTS)
Y compris recyclage pour cadres, cours du CNAM de niveau technicien supérieur
- Formation conduisant à un diplôme des professions de la santé (hors celle de médecin) et des professions sociales : sage-femme, infirmière, kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé
- 2ème cycle en université (préparation d'une licence ou d'une maîtrise) ou en IUP
- 3ème cycle en université (préparation d'un DES, DEA, d'un doctorat, y compris doctorat en médecine, d'un diplôme de chirurgien-dentiste)
Y compris toute formation pédagogique de niveau de professeur
- Formation dans une école d'ingénieur, dans une grande école
Y compris préparation d'un diplôme d'études comptables supérieures (DECS), du diplôme d'avocat (CAPA), du diplôme d'expert-comptable, 2ème cycle des écoles de notariat
- Préparation au professorat du 1er au 2nd degré, IUFM, préparation à l'agrégation.

Carte B-4
Niveau d'études atteint

0. N'a jamais fait d'études
03. A arrêté avant la dernière année d'études primaires
04. Dernière année d'études primaires
15. 1er cycle d'enseignement général (6ème à 3ème), études primaires supérieures
17. 2ème cycle d'enseignement général (2nde à terminale), préparation d'un brevet supérieur
20. Enseignement technique ou professionnel court (préparation d'un CAP, d'un BEP ou équivalent)
30. Enseignement technique ou professionnel long (préparation à un brevet de technicien, un baccalauréat de technicien, un baccalauréat professionnel, un brevet d'enseignement agricole, commercial, industriel...)
40. Enseignement supérieur, y compris technique supérieur

Carte B-5
Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement général

00. Sans diplôme
02. Certificat d'Etudes primaires (CEP), diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO)
15. Brevet d'études du 1er cycle (BEPC), brevet des collèges
16. Baccalauréat 1ère partie ou probatoire, certificat de fin d'études secondaires (CFES)
17. Baccalauréat nouvelles séries L, ES, S, baccalauréat séries A à E ou baccalauréat 2ème partie
18. Brevet élémentaire (BE), brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS)
19. Brevet supérieur (BS)

Carte B-6
Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement technique ou professionnel

- 00. Aucun diplôme technique ou professionnel
- 21. Certificat d'éducation professionnelle
- 23. CAP (ou CAPA), ou BEP (ou BEPA), obtenu par l'apprentissage effectué en relation avec un CFA, examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA)
- 25. CAP (ou CAPA), obtenu en dehors de l'apprentissage
- 27. BEP (ou BEPA), obtenu en dehors de l'apprentissage
- 29. Autres diplômes de niveau CAP ou BEP : *par exemple, diplômes sociaux (aide-soignante, auxiliaire de puériculture, travailleuse familiale) diplômes agricoles (BAA, BPA) sauf CAPA et BEPA classés ci-dessus*
Y compris diplôme de l'AFPA de niveau CAP ou BEP
- 32. Brevet de technicien (BT ou BTA) ou baccalauréat de technicien (STI, STL, SMS, STT ou F, G, H)
- 34. Baccalauréat professionnel
- 36. Autre diplôme de niveau du baccalauréat de technicien
Y compris brevet professionnel (BP), diplôme de moniteur-éducateur, élève breveté des ENP ou lycée technique d'Etat, brevet supérieur d'enseignement commercial (BSEC), capacité en droit, brevet de maîtrise, diplôme de l'AFPA du 2ème degré.
- 39. Brevet d'enseignement agricole (BEA), commercial (BEC), hôtelier (BEH), industriel (BEI), social (BES), brevet d'agent technique agricole.

Carte B-7

Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement supérieur ou technique supérieur

00. Aucun diplôme supérieur
41. Diplôme universitaire du 1er cycle (sauf DUT) : propédeutique, DUJEL, DUES, DEUG, PCEM...
42. DUT (Diplôme universitaire de technologie), BTS (brevet de technicien supérieur)
43. Diplôme de niveau de technicien supérieur (sauf DUT ou BTS) d'une école juridique, commerciale, d'arts appliqués,
Y compris 1er cycle des écoles de notariat, secrétariat de direction, écoles ou instituts de technicien supérieur (marine marchande, radiologie, analyses médicales...)
Y compris diplôme du CNAM de niveau technicien supérieur
44. Diplôme des professions de la santé (hors celle de médecin) et des professions sociales : sage-femme, infirmière, kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé
45. Certificat d'aptitude pédagogique, certificat de fin d'études normales (CFEN)
Y compris diplôme de maître d'éducation physique
46. Diplôme universitaire du 2ème cycle (licence, maîtrise, IUFM)
47. Diplôme universitaire du 3ème cycle (DES, DEA, doctorat, y compris doctorat en médecine, diplôme de chirurgien-dentiste, CAPES, CAPET, agrégation)
48. Diplôme d'une grande école ou d'une école d'ingénieur (non citée ci-dessous)
Y compris diplôme d'études comptables supérieures (DECS), d'avocat (CAPA), d'expert-comptable, de 2ème cycle de notariat
Y compris diplôme d'ingénieur du CNAM
49. Diplôme de l'une des grandes écoles suivantes : Centrale, Ecole de l'Air, Ecole de la magistrature, ESSEC, ENA, ENGREF, ENSAE, Génie maritime, HEC, INA ("Agro"), Mines, Navale, Normale supérieure, Polytechnique, Ponts, Saint-Cyr, Science po Paris, Sup-aéro, Télécom

Carte B-8
Occupation actuelle

2. Chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)
3. Etudiant(e), élève, en formation, en stage non rémunéré
4. Militaire du contingent
5. Retraité(e) (ancien salarié) ou préretraité(e)
6. Retiré(e) des affaires (ancien agriculteur, artisan, commerçant)
7. Au foyer (y compris congé parental)
8. Autre inactif (y compris les personnes ne touchant qu'une pension de réversion et les personnes invalides)

Carte B-9
Statut professionnel

1. Salarié de l'Etat
2. Salarié d'une collectivité locale
3. Salarié d'une entreprise publique
4. Salarié du secteur privé
5. Salarié chef de son entreprise ou salarié de son conjoint
6. Aide un membre de sa famille
7. A son compte

Carte B-10
Position professionnelle

1. Manoeuvre ou ouvrier spécialisé (OS1, OS2, OS3, etc.)
2. Ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1, P2, P3, Ta, OQ, etc.)
3. Agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative ou commerciale
4. Agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise
5. Technicien dessinateur, VRP (non cadre)
6. Instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e) et personnel de catégorie B de la fonction publique.
7. Ingénieur ou cadre
8. Professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique
9. Employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide soignant(e), gardien(ne) d'enfants , personnel de catégorie C ou D de la fonction publique
10. Autre cas

Carte B-11
Nature de l'emploi salarié

1. Apprenti sous contrat
2. Stagiaire en entreprise
3. Intérimaire
4. Sous contrat à durée déterminée
5. Avec un emploi sans limites de durée à temps complet
6. Avec un emploi sans limites de durée à temps partiel
7. Stagiaire en formation

Carte B-12
Activité secondaire

SALARIE :

1. Profession intellectuelle et supérieure
2. Profession intermédiaire
3. Employé
4. Ouvrier

INDEPENDANT :

5. Agriculteur
6. Commerçant
7. Artisan ou petit industriel
8. Profession libérale

Carte B-13
Valeurs mobilières du PEA

1. Actions françaises
2. Sicav ou FCP - Actions
3. Autre (non précisé)
4. Trésorerie

Carte B-14
Occupation de la résidence principale

1. Fermier, métayer
2. Locataire
3. Propriétaire accédant
4. Propriétaire non accédant (y compris en indivision ou nue-propriété partielle)
5. Usufruitier (sans aucune nue-propriété)
6. Autre occupant à titre gratuit (y compris viager)

*PLIV : livet, ET : eta, CC : ccet, PELO : eloet,
PMOB : peaet, pfet, PTERM : comt, PBON : bonet*

Carte V-1 **Etablissement financier**

7. La Poste (CCP)
8. Caisse d'Epargne (Ecureuil)
9. Crédit Agricole
10. Crédit Mutuel
11. B.N.P. (et Banque de Bretagne)
12. Crédit Commercial de France (C.C.F)
13. Crédit du Nord (et Banque Rhône-Alpes)
14. Crédit Lyonnais
15. Société Générale (et Sogenal)
16. Banques du groupe C.I.C.
17. Banques Populaires
18. La Perception (Trésor public), Banque de France, C.D.C.
19. Banque directe (Cortal...)
20. Autre banque (française ou étrangère)
21. Autre institution (agent de change, etc.)

REC : panet

Carte V-2 **Etablissement financier (supplémentaire) pour une autre épargne**

16. Assurance, mutuelle
17. Autre

Carte V-3

Montants détenus en autres placements financiers

18. Moins de 10 000 F
19. De 10 000 F à moins de 50 000 F
20. De 50 000 F à moins de 100 000 F
21. De 100 000 F à moins de 200 000 F
22. 200 000 F et plus

Carte V-4

Montant global détenu en moyenne sur l'ensemble des comptes-chèques

1. Moins de 1 000 F
2. De 1 000 F à moins de 5 000 F
3. De 5 000 F à moins de 10 000 F
4. De 10 000 F à moins de 20 000 F
5. De 20 000 F à moins de 50 000 F
6. De 50 000 F à moins de 100 000 F
7. 100 000 F et plus

Carte V-5
Montant détenu sur livret jeune

1. Moins de 1 000 F
2. De 1 000 F à moins de 3 000 F
3. De 3 000 F à moins de 5 000 F
4. De 5 000 F à moins de 10 000 F ➤ Plafond livret jeune : 10 000 F
5. 10 000 F et plus

Carte V-6
Montant détenu sur livret défiscalisé et bancaire

1. Moins de 1 000 F
2. De 1 000 F à moins de 10 000 F
3. De 10 000 F à moins de 30 000 F
4. De 30 000 F à moins de 50 000 F
5. De 50 000 F à moins de 70 000 F
6. De 70 000 F à moins de 100 000 F ➤ Plafond liv. défiscalisé : 100 000 F
7. 100 000 F et plus

Carte V-7
Montant détenu sur CODEVI

1. Moins de 1 000 F
2. De 1 000 F à moins de 10 000 F
3. De 10 000 F à moins de 20 000 F
4. De 20 000 F à moins de 30 000 F ➤Plafond CODEVI : 30 000 F
5. 30 000 F et plus

Carte V-8
Montant détenu sur LEP

1. Moins de 1 000 F
2. De 1 000 F à moins de 10 000 F
3. De 10 000 F à moins de 20 000 F
4. De 20 000 F à moins de 40 000 F ➤Plafond LEP : 40 000 F
5. 40 000 F et plus

Carte V-9
Montant détenu sur l'ensemble des livrets

1. Moins de 1 000 F
2. De 1 000 F à moins de 10 000 F ➤ Plafond livret jeune : 10 000 F
3. De 10 000 F à moins de 30 000 F ➤ Plafond CODEVI : 30 000 F
4. De 30 000 F à moins de 80 000 F ➤ Plafond LEP : 40 000 F
5. De 80 000 F à moins de 130 000 F ➤ Plafond liv. défiscalisé : 100 000 F
6. De 130 000 F à moins de 180 000 F
7. De 180 000 F à moins de 300 000 F
8. 300 000 F et plus

Carte V-10
Taux d'intérêt du Plan d'épargne-logement

1. 4,25 %
2. 5,25 %
3. 6,0 %
4. 7,5 %
5. 9,0 %
6. 10,0 %

Carte V-11
Montant détenu sur le Plan d'Épargne-Logement

1. Moins de 5 000 F
 2. De 5 000 F à moins de 10 000 F
 3. De 10 000 F à moins de 30 000 F
 4. De 30 000 F à moins de 60 000 F
 5. De 60 000 F à moins de 100 000 F
 6. De 100 000 F à moins de 200 000 F
 7. De 200 000 F à moins de 400 000 F
 8. 400 000 F et plus
- Plafond du PEL : 400 000 F

Carte V-12
Montant détenu sur le Compte d'Épargne-Logement

1. Moins de 5 000 F
 2. De 5 000 F à moins de 10 000 F
 3. De 10 000 F à moins de 30 000 F
 4. De 30 000 F à moins de 60 000 F
 5. De 60 000 F à moins de 100 000 F
 6. De 100 000 F à moins de 200 000 F
 7. De 200 000 F à moins de 400 000 F
 8. 400 000 F et plus
- Plafond du CEL : 100 000 F

Carte V-13
Montant détenu sur l'ensemble de l'épargne-logement

1. Moins de 5 000 F
2. De 5 000 F à moins de 10 000 F
3. De 10 000 F à moins de 30 000 F
4. De 30 000 F à moins de 60 000 F
5. De 60 000 F à moins de 100 000 F ➤ Plafond du CEL : 100 000 F
6. De 100 000 F à moins de 200 000 F
7. De 200 000 F à moins de 400 000 F ➤ Plafond du PEL : 400 000 F
8. De 400 000 F à moins de 600 000 F
9. De 600 000 F à moins de 800 000 F
10. 800 000 F et plus

Carte V-14
Motifs de détention d'épargne-logement

1. C'est un bon placement
2. On a l'intention d'acheter un logement
3. On a l'intention d'effectuer des travaux
4. On a l'intention de faire bénéficier un proche de nos droits à prêt
5. Autre raison (ouvrir une remarque)

Carte V-15
Montant détenu sur PEA ou en valeurs mobilières

1. Moins de 10 000 F
2. De 10 000 F à moins de 30 000 F
3. De 30 000 F à moins de 50 000 F
4. De 50 000 F à moins de 100 000 F
5. De 100 000 F à moins de 150 000 F
6. De 150 000 F à moins de 200 000 F
7. De 200 000 F à moins de 300 000 F
8. De 300 000 F à moins de 600 000 F
9. De 600 000 F à moins de 1 million F
10. De 1 million F à moins de 3 millions F
11. 3 millions F et plus

Carte V-16A
Types de valeurs mobilières

1. Actions cotées
2. Obligations ou emprunts d'Etat
3. Sicav ou FCP court terme
4. Autres Sicav / FCP
5. Actions non cotées (dont le dirigeant non membre du ménage)
6. SCPI
7. Valeurs mobilières non précisées

Carte V-16B
Caractéristiques des Sicav / FCP

1. Des Sicav / FCP monétaires ou de trésorerie seulement
2. D'autres Sicav / FCP seulement (obligataire, en actions, diversifiée)
3. Les deux sortes de Sicav / FCP (monétaires et autres)
4. Ne sait pas

Carte V-16C
Type de Sicav / FCP non monétaires

1. Obligataires seulement
2. En actions ou diversifiées seulement
3. Plusieurs sortes de Sicav / FCP non monétaires
4. Ne sait pas

Carte V-17
Mode d'estimation des valeurs mobilières

1. A partir des relevés bancaires
2. A partir de la valeur d'achat
3. En donnant une valeur plancher, c'est-à-dire un minimum qui tient compte des aléas du marché
4. A partir d'informations financières récentes (cours du jour, revues spécialisées, etc.)
5. Autres (ouvrir une remarque)

Carte V-18
Mode de gestion des valeurs mobilières

1. Le détenteur laisse son portefeuille en l'état, sans vraiment le gérer ou le faire gérer par son banquier
2. Le détenteur participe personnellement à la gestion (ordres d'achats, de ventes, club d'investissement, etc.)
3. Le détenteur considère qu'il agit surtout sur les conseils de son banquier (mais sans mandat de gestion)
4. Le détenteur a confié la gestion de son portefeuille à son banquier avec mandat de gestion

Carte V-19

Etablissement : assurances, épargne-retraite, bons de capitalisation

1. La Poste (CCP) - Préviposte
2. Caisse d'épargne (Ecoreuil) - Ecoreuil-vie
3. Crédit Agricole - Predica
4. Crédit Mutuel - ACM (assurances du Crédit Mutuel) - Perennité - Suravenir
5. BNP - Natio-vie
6. C. C.F. - Erisa - Sécurité-vie
7. Crédit du Nord - Antarius
8. Crédit Lyonnais - La Médicale de France - Assurance Fédérale Vie
9. Société Générale - Sogécap - Sogenal-vie
10. C.I.C. - Socapi
11. Banques Populaires - Fructivie - Prospérité
12. Trésor public - Trésor-vie, Banque de France, C.D.C.
13. Autre banque (y compris étrangère)
14. Banque directe (Cortal, etc.)
15. Autre assurance et mutuelle
 - 15.1. G.A.N. - Socapie
 - 15.2. A.G.F. (Assurances Générales de France)
 - 15.3. C.N.P. (Caisse Nationale de Prévoyance)
 - 15.4. U.A.P.
 - 15.5 AXA
 - 15.6. A.M.A. (Assurances Mutuelles Agricoles)
 - 15.7. GROUPAMA - Samda
 - 15.8. Abeille - Abeille-vie
 - 15.9. Mutuelles du Mans - Télévie
 - 15.10. Autre mutuelle : GMF, MAIF, MACIF, MATMUT, MAAF, MACSF...
 - 15.11. Autre compagnie d'assurance : La mondiale, LYOD, Norwich Union, etc.
16. Caisse de retraite
17. Autre organisme

Carte V-20

Motifs d'ouverture du PEP, de l'assurance-vie, épargne-retraite

18. Pour protéger vos proches
19. Pour vous constituer un complément retraite
20. Pour bénéficier d'un avantage fiscal
21. Pour faire un placement intéressant
22. Pour préparer votre succession
23. Pour une épargne de précaution
24. Pour d'autres motifs

Carte V-21

Montant de liquidation du PEP

1. Moins de 20 000 F
2. De 20 000 F à moins de 50 000 F
3. De 50 000 F à moins de 100 000 F
4. De 100 000 F à moins de 200 000 F
5. De 200 000 F à moins de 300 000 F
6. De 300 000 F à moins de 600 000 F
7. 600 000 F et plus

Carte V-22
Montant de liquidation du contrat d'assurance-vie
et de l'ensemble des produits d'assurance et d'épargne-retraite

1. Moins de 20 000 F
2. De 20 000 F à moins de 50 000 F
3. De 50 000 F à moins de 100 000 F
4. De 100 000 F à moins de 200 000
5. De 200 000 F à moins de 300 000 F
6. De 300 000 F à moins de 600 000 F
7. De 600 000 F à moins de 1,5 million F
8. 1,5 million F et plus

Carte V-23
Montant de liquidation d'épargne retraite

1. Rien, le placement ne peut être liquidé
2. Moins de 20 000 F
3. De 20 000 F à moins de 50 000 F
4. De 50 000 F à moins de 100 000 F
5. De 100 000 F à moins de 200 000 F
6. De 200 000 F à moins de 300 000 F
7. De 300 000 F à moins de 600 000 F
8. De 600 000 F à moins de 1,5 million F
9. 1,5 million F et plus

Carte V-24

Montant détenu en bons de capitalisation ou bons d'épargne

1. Moins de 10 000 F
2. De 10 000 F à moins de 30 000 F
3. De 30 000 F à moins de 50 000 F
4. De 50 000 F à moins de 100 000 F
5. De 100 000 F à moins de 150 000 F
6. De 150 000 F à moins de 200 000 F
7. De 200 000 F à moins de 300 000 F
8. De 300 000 F à moins de 500 000 F
9. De 500 000 F à moins de 1 million F
10. De 1 million F à moins de 3 millions F
11. 3 millions et plus

Carte V-25

Choix d'imposition des bons

1. Prélèvement forfaitaire de 20,9 %
2. Prélèvement forfaitaire supérieur à 20,9 %
3. Ajout à la déclaration de revenus
4. Mélange des différents choix

Carte V-26
Mode de placement de l'épargne en entreprise

1. Trésorerie
2. Actions de l'entreprise
3. Fonds communs de placement en entreprise (FCPE)
4. Autres
5. Ne sait pas

Carte V-27
Montant de l'épargne en entreprise

1. Moins de 5 000 F
2. De 5 000 F à moins de 10 000 F
3. De 10 000 F à moins de 20 000 F
4. De 20 000 F à moins de 50 000 F
5. 50 000 F et plus

Carte V-28
Montant sur le compte courant d'associé

1. Moins de 10 000 F
2. De 10 000 F à moins de 50 000 F
3. De 50 000 F à moins de 100 000 F
4. De 100 000 F à moins de 300 000 F
5. De 300 000 F à moins de 1 million F
6. 1 million F et plus

Carte V-29
Montant de l'épargne financière

1. Moins de 20 000 F
2. De 20 000 F à moins de 50 000 F
3. De 50 000 F à moins de 100 000 F
4. De 100 000 F à moins de 200 000 F
5. De 200 000 F à moins de 300 000 F
6. De 300 000 F à moins de 500 000 F
7. De 500 000 F à moins de 700 000 F
8. De 700 000 F à moins de 1 million F
9. De 1 million F à moins de 1,5 million F
10. De 1,5 million F à moins de 2 millions F
11. De 2 millions F à moins de 3 millions F
12. De 3 millions F à moins de 5 millions F
13. 5 millions F et plus

Carte J-1
Ancienneté de la construction

1. Construit depuis 1992
2. Construit entre 1984 et 1991
3. Construit entre 1973 et 1983
4. Construit entre 1948 et 1972
5. Construit avant 1948

Carte J-2
Apport personnel

1. Pas d'apport personnel
2. Moins de 10 %
3. Entre 10 % et 30 %
4. Entre 30 % et 50 %
5. Plus de 50 %

Carte J-3
Budgets sur lesquels vous avez économisé

1. L'alimentaire
2. L'habillement
3. La voiture
4. Le chauffage
5. Les vacances
6. Les autres loisirs

Carte J-4
Localisation du logement

1. Commune rurale
2. Agglomération de moins de 10 000 habitants
3. Agglomération de 10 000 à 100 000 habitants
4. Agglomération de 100 000 à 300 000 habitants
5. Agglomération de 300 000 habitants et plus
6. Agglomération parisienne

Carte J-5
Occupation du logement

1. On l'occupe avec les autres propriétaires
2. On l'occupe et on le loue aussi une partie de l'année
3. On ne l'occupe jamais et on le loue
4. On ne l'occupe jamais et on le met à disposition gratuite
5. On ne l'occupe jamais et le logement reste vacant

Carte J-6 Code d'activité

1. Agriculture et assimilé

- 110. Agriculture
- 111. Pêche
- 112. Sylviculture

2. Artisans et petites industries

- 220. Electricité
- 221. Maçonnerie
- 222. Menuiserie, serrurerie
- 223. Plomberie, couverture, génie climatique
- 224. Finitions : plâtre, carrelages, peinture, tapisseries
- 225. Autre activité du bâtiment (non désignée au-dessus)
- 226. Travail du textile, habillement, cuir, chaussure
- 227. Travail du bois, de l'ameublement
- 228. Industries diverses (non désignées ci dessus) : chimique, pharmaceutique, agro-alimentaires, papier, carton, caoutchouc, autres...
- 229. Travail des métaux, construction de machine : fabrication réparation de matériel agricole, machine outils, matériel électrique et électronique, équipement ménager, construction matériel de précision

Carte J-6 (suite)
Code d'activité

3. Commerçant et assimilés

- 330. Boucherie, charcuterie
- 331. Boulangerie, pâtisserie
- 332. Autre commerce alimentaire
- 333. Habillement
- 334. Pharmacie (classée ici bien qu'elle soit profession libérale)
- 335. Salons de coiffure
- 336. Taxis
- 337. Transports routiers autre que taxi, ambulances...
- 338. Autres commerces de détails (non désignés ci-dessus)
- 339. Café, café-tabac ou café associé à une autre activité
- 340. Restaurant, café restaurant
- 341. Hôtel avec ou sans restaurant
- 342. Commerces de gros
- 343. Intermédiaires du commerce, sauf représentants
- 344. Réparation et commerce automobiles : garagistes, pompistes
- 345. Divers : réparation autre qu'automobile, transport autre que routier et taxi, agence de presse, d'édition, de publicité, récupération diverse, gestion de salle de spectacle, laverie, pressing

Carte J-6 (suite)
Code d'activité

4. Professions libérales et intellectuelles indépendantes

- 450. Médecins généralistes
- 451. Médecins spécialistes, chirurgiens
- 452. Dentistes, chirurgiens dentistes
- 453. Autres professions médicales et paramédicales : infirmières, masseur-kinésithérapeutes, orthophonistes, psychologues...
- 454. Vétérinaires, laboratoires d'analyse,
- 455. Notaires, huissiers de justice, commissaires-priseurs, avoués...
- 456. Experts comptables, conseils juridiques et fiscaux, avocat...
- 457. Architectes, géomètres
- 458. Activités de conseil et d'assistance : cabinets d'étude (travaux informatiques, travaux à façon divers, conseil en information et documentation, services rendus aux entreprises)
- 459. Auxiliaires financiers et d'assurance, immobilier : agence et promoteur, administration d'immeubles, syndic, location et crédit-bail immobilier
- 460. Courtiers d'assurance
- 461. Autres professions libérales : auto-école, artistes peintres, professeurs indépendants, VRP, agents d'assurance, guides indépendants

INDEP : Santac

Carte J-7
Développement de l'entreprise

- 1. Est restée plus ou moins stable
- 2. A plutôt augmenté
- 3. A plutôt diminué
- 4. A d'abord plutôt augmenté puis est restée plus ou moins stable
- 5. A d'abord plutôt augmenté , puis a plutôt diminué
- 6. A suivi une autre évolution

Carte J-8 **Forme juridique**

Activité : 1. Agriculture et assimilé

1. Exploitation individuelle
2. EARL
3. GAEC avec uniquement des personnes vivant dans le même logement
4. GAEC avec des personnes ne vivant pas dans votre logement
5. Autres formes de société

Activité : 2. Artisans et petites industries et 3. Commerçant et assimilés

6. Entreprise individuelle
7. EURL
- 8.
9. SARL
10. Société anonyme
11. Autres formes juridiques

Activité : 4. Professions libérales et intellectuelles indépendantes

6. Exercice individuel
7. EURL
8. Société de moyens des professions libérales
9. SARL
10. Société anonyme
11. Autres formes juridiques

Carte J-9 **Orientation agricole**

Avec production principale (supérieur aux 2/3 du Chiffre d'affaires)

0. Pêche, ostréiculture, conchyliculture...
1. Grandes cultures
2. Maraîchage, fleurs et horticulture diverse
3. Vins A.O.C., VDQS
4. Vins de table
5. Fruits et autres cultures permanentes (vignes, vergers...)
6. Bovins lait
7. Bovins élevage et viande
8. Bovins lait, élevage et viande
9. Ovins, caprins et autres herbivores
10. Porcs ou volaille

Sans production principale

11. Associations végétales : grandes cultures **et** légumes, fleurs, vergers
12. Bovins, ovins, caprins **et** associations végétales
13. Porcs, volaille **et** bovins, ovins (avec ou sans associations végétales)
14. Grandes cultures **et** herbivores
15. Autres combinaisons culture-élevage (ruches)

Carte J-10
Terre ou terrains

1. Terrains à bâtir viabilisés
2. Terres labourables ou prairies
3. Vignes ou vergers
4. Forêts, bois, peupleraies
5. Autres terrains non bâtis (landes, maquis)
6. Autres terrains bâtis

Carte J-11
Non possession de terres

1. Ces terres sont en indivision ou en GFA ou en société civile et je suis propriétaire au travers de ces formes juridiques
2. La valeur de ces terres est négligeable
3. Ma réponse précédente était erronée et je ne possède pas les terres que j'exploite, je les prends en location
4. En fait, je n'en connais pas la valeur
5. Autre raison (ouvrir une remarque)

Carte J-12
Non possession de locaux professionnels

1. Ces locaux sont indissociables de ma résidence principale
2. Ces locaux professionnels sont en indivision ou en société civile et j'en suis propriétaire au travers de ces formes juridiques
3. La valeur de ces locaux professionnels est négligeable
4. Ma réponse précédente était erronée et je ne possède pas de locaux professionnels
5. En fait, je n'en connais pas la valeur
6. Autre raison (ouvrir une remarque)

Carte J-13

Matériel

Agriculture et assimilé

- Grosse installation en poste fixe (trayeuse, silo...)
- Machine agricole en poste fixe
- Moissonneuse, tracteur, autre véhicule agricole, etc.
- Camions, remorques
- Automobiles pour la partie à usage professionnel
- Matériel de bureau (y compris informatique)
- Autre

Commerçant ou artisan

- Installation fixe (aménagement du commerce, etc.)
- Machine mobile, outillage
- Camions, camionnettes, véhicule utilitaire
- Automobiles pour la partie à usage professionnel
- Matériel de bureau (y compris informatique)
- Autre

Profession libérale

- Installation fixe des bureaux, des cabinets médicaux, etc.
- véhicule utilitaire
- Automobiles pour la partie à usage professionnel
- Matériel de bureau (y compris informatique)
- Autre

Carte J-14
Non possession de matériel

1. Ce matériel est en fait en leasing (location avec option d'achat)
2. Ce matériel professionnel est possédé en société ou en coopérative d'utilisation et j'en suis propriétaire au travers de ces formes juridiques
3. La valeur de ce matériel professionnel est négligeable
4. Ma réponse précédente était erronée et je ne possède pas de matériel professionnel
5. En fait, je n'en connais pas la valeur
6. Autre raison (ouvrir une remarque)

Carte J-15
Non possession d'immatériel

1. La valeur en est probablement négligeable
2. Ma réponse précédente était erronée et je ne possède pas ce type d'actif
3. En fait, je n'en connais pas la valeur
4. Je ne sais pas isoler la valeur de ce type dans la valeur globale de mon activité
5. Autre raison (ouvrir une remarque)

Carte J-16

Objets de l'emprunt professionnel

1. Immobilier (local, bureau, bâtiment professionnel...), travaux immobiliers
2. Terres, terrains, travaux fonciers (drainage...)
3. Incorporel (cabinet, étude, clientèle, fond de commerce...)
4. Machine, équipement
5. Cheptel, matières premières, stocks
6. Besoins de trésorerie, dépenses exceptionnelles (emprunt sécheresse, caution...)

Carte J-17

Endettement professionnel : organisme prêteur

1. Banque, institutions de crédit
 - 1.1 La Poste (CCP)
 - 1.2 Caisse d'épargne (Ecureuil)
 - 1.3 Crédit Agricole
 - 1.4 Crédit Mutuel
 - 1.5 Banque Nationale de Paris (B.N.P.)
 - 1.6 Crédit Commercial de France (C.C.F)
 - 1.7 Crédit du Nord
 - 1.8 Crédit Lyonnais
 - 1.9 Société Générale
 - 1.10 Banques du groupe C.I.C.
 - 1.11 Banque Populaire
 - 1.12 La Perception (Trésor public), Banque de France, C.D.C.
 - 1.13 Autres banques (française ou étrangère)
 - 1.14 Banque directe (Cortal ...)
 - 1.15 UFB Locabail
2. Administration (CAF, collectivité locale)
3. Famille, ami, particulier

Carte J-18
Motif du leasing à titre professionnel

4. Automobile, camping-car, deux roues à moteur
5. Machine et matériel mobile, automoteur ou tracté
6. Machine ou matériel en poste fixe
7. Matériel de bureau (y compris informatique)
8. Matériel photo, vidéo, hi-fi, etc.
9. Autre

Carte J-19
Cas de désaccord sur l'endettement professionnel

1. Le ménage a effectué un remboursement anticipé dans les 12 derniers mois
2. Il y a eu différés de remboursement au cours des 12 derniers mois
3. Les remboursements du ménage ne se sont pas échelonnés sur 12 mois (année incomplète)
4. Le ménage a demandé un réaménagement de l'échéancier ou une modulation de remboursement
5. Autres cas (taux variable, annuités progressives, etc.)
6. Sans objet (aucune situation particulière)

Carte J-20
Nature des terres non exploitées par le ménage

1. Terrains à bâtir viabilisés (immédiatement commercialisables en terrains à bâtir)
2. Terres labourables ou prairies
3. Vignes ou vergers
4. Bois, forêts, peupleraies
5. Autres terrains non bâtis (landes, maquis)
6. Autres terrains bâtis

Carte J-21
Nature du bien professionnel non exploité par le ménage

1. Bâtiments, locaux
2. Fonds de commerce, clientèles, droits au bail, études, etc.
3. Matériel
4. Stock, cheptel

Carte R-1
Montant du patrimoine global

1. Moins de 20 000 F
2. De 20 000 F à moins de 50 000 F
3. De 50 000 F à moins de 100 000 F
4. De 100 000 F à moins de 300 000 F
5. De 300 000 F à moins de 500 000 F
6. De 500 000 F à moins de 700 000 F
7. De 700 000 F à moins de 1 million F
8. De 1 million F à moins de 1,5 million F
9. De 1,5 million F à moins de 2 millions F
10. De 2 millions F à moins de 3 millions F
11. De 3 millions F à moins de 5 millions F
12. De 5 millions F à moins de 8 millions F
13. 8 millions F et plus

Carte R-2
Prestations familiales

14. Allocations familiales
15. Complément familial (ne pas prendre en compte le supplément familial de traitement des fonctionnaires)
16. Allocation de parent isolé (A.P.I.)
17. Allocation de soutien familial (A.S.F.)
18. Allocation pour jeune enfant (A.P.J.E.)
19. Allocation parentale d'éducation (A.P.E.)
20. Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle (AFEAMA)
21. Allocation pour adulte handicapé (A.A.H.)
22. Allocation d'éducation spéciale (A.E.S.)
23. Aucune de ces prestations

Carte R-3
Type de pension ou de retraite

1. Une retraite (de base ou complémentaire)
2. Une pension de réversion
3. Un minimum vieillesse
4. Une préretraite
5. Une allocation ou majoration pour tierce personne
6. Une indemnité viagère de départ (anciens agriculteurs uniquement)
7. Une retraite d'ancien combattant (homme uniquement)
8. Une pension d'invalidité (y.c. rente d'accident du travail)
9. Une pension alimentaire
10. Une autre pension
11. Une rente (assurance-vie, rente éducation, etc.)
12. Une autre rente viagère

Carte R-4
Autres revenu ou prestation

1. Prise en charge de certaines dépenses (loyer, etc.)
2. Aides régulières de la famille
3. Leçons particulières
4. Revenus tirés d'une activité secondaire
5. Stage effectué par un enfant
6. Autre source de revenu
7. Non, aucun autre revenu ou prestation

Carte R-5
Modification de la situation du ménage

1. Une naissance
2. Un décès
3. Le départ d'un ou plusieurs enfants
4. La formation du ménage
5. Une séparation
6. Une autre évolution de la composition du ménage
7. Une longue maladie d'un apporteur de ressources
8. La perte d'emploi d'une personne active
9. Aucune des situations ci-dessus

Carte R-6
Montant du revenu mensuel global

1. Moins de 3 000 F
2. De 3 000 F à moins de 4 000 F
3. De 4 000 F à moins de 5 000 F
4. De 5 000 F à moins de 7 000 F
5. De 7 000 F à moins de 10 000 F
6. De 10 000 F à moins de 15 000 F
7. De 15 000 F à moins de 20 000 F
8. De 20 000 F à moins de 30 000 F
9. De 30 000 F à moins de 40 000 F
10. De 40 000 F à moins de 80 000 F
11. 80 000 F et plus

Carte R-7
Réalisation de dépenses importantes

1. Achat immobilier privé
2. Equipement professionnel (locaux, machines, fonds de commerce, etc.)
3. Travaux importants (immobilier, foncier)
4. Achat de voiture, moto, équipement du logement, etc.
5. Voyages, vacances, santé, autres motifs à caractère exceptionnel
6. Non, aucun

Carte O-1
Motif principal de l'emprunt immobilier
(non professionnel)

1. Achat de la résidence principale dans l'ancien
2. Construction ou achat dans le neuf de la résidence principale
3. Autre achat immobilier (logement, y compris parking)
4. Gros travaux immobiliers
5. Achat de bois, terres ou terrains

Carte O-2

Endettement immobilier : organisme prêteur

1. Banques, institutions de crédit
 - 1.1 La Poste (CCP)
 - 1.2 Caisse d'épargne (Ecureuil)
 - 1.3 Crédit Agricole
 - 1.4 Crédit Mutuel
 - 1.5 Banque Nationale de Paris (B.N.P.) (et Banque de Bretagne)
 - 1.6 Crédit Commercial de France (CCF)
 - 1.7 Crédit du Nord (et Banque Rhône-Alpes)
 - 1.8 Crédit Lyonnais
 - 1.9 Société Générale (et Sogenal)
 - 1.10 Banques du groupe C.I.C.
 - 1.11 Banque Populaire
 - 1.12 La Perception (Trésor public), Banque de France, C.D.C.
 - 1.13 Autre banque (française ou étrangère)
 - 1.14 Crédit Foncier de France
 - 1.15 Crédit immobilier de France - SACI, etc.
 - 1.16 UCB
 - 1.17 La Hénin - COGEFIMO
 - 1.18 Comptoir des entrepreneurs
 - 1.19 Autre société spécialisée dans les prêts immobiliers
2. HLM (OPAC, SCI, Coopérative HLM...)
3. Employeur, Administration (CAF, Collectivité locale)
4. Mutuelle, Caisse de retraite
5. Famille, ami, particulier

Carte O-3
Nature du prêt immobilier

1. Prêt aidé à l'accession à la propriété (PAP taux fixe ou PAJ taux ajustable)
2. Prêt conventionné (P.C., P.A.S.)
3. Prêt d'épargne logement
4. Prêt à taux zéro (0 %)
5. Prêt employeur 1 % (CIL)
6. Autre prêt (cas général), auprès d'une banque, d'un particulier

Carte O-4
Situation particulière sur l'endettement

1. Le ménage a effectué un remboursement anticipé dans les 12 derniers mois
2. Il y a eu différés de remboursement au cours des 12 derniers mois
3. Les remboursements ne se sont pas échelonnés sur 12 mois (année incomplète)
4. J'ai demandé un réaménagement de l'échéancier ou une modulation des remboursements
5. Autres cas (taux variable, annuités progressives, etc.)
6. Sans objet (aucune situation particulière)

Carte O-5

Motif de l'emprunt non immobilier à titre privé

- Pour acquérir**
1. Une voiture, une moto, un camping-car
 2. Un équipement de la cuisine (machine à laver, micro-ondes, congélateur, électroménager, cuisine intégrée...)
 3. Des meubles
 4. Un autre équipement de la maison (TV, hi-fi, photo, vidéo, ordinateur...)
 5. Un autre bien d'équipement (loisir, sport...)
 6. Une autre acquisition
- Pour régler**
7. Des dépenses de loisirs, vacances
 8. Des études, formation
 9. Santé, impôts, assurances...
 10. Des dépenses liées à un événement familial (mariage, décès, accident...)
 11. Des fins de mois difficiles, des dépenses courantes
 12. Autres motifs (dépenses exceptionnelles)
- Pour**
13. Un regroupement de créances diverses, rachat de créances
 14. Un ensemble de dépenses non précisées

Carte O-6

Nature de crédit ou emprunt non immobilier

1. Prêt personnel (accordé par une banque, un établissement financier, un employeur, un particulier)
2. Location avec option d'achat (leasing)
3. Achat à crédit (biens payables en plusieurs fois)
4. Crédits renouvelables automatiquement (établissement financier ou cartes de grands magasins...)

Carte O-7
Prêt personnel non immobilier : organisme prêteur

1. Banques, institutions de crédit
 - 1.1 La Poste (CCP)
 - 1.2 Caisse d'épargne (Ecureuil)
 - 1.3 Crédit Agricole
 - 1.4 Crédit Mutuel
 - 1.5 Banque Nationale de Paris (B.N.P.)
 - 1.6 Crédit Commercial de France (CCF)
 - 1.7 Crédit du Nord (et Banque Rhône-Alpes)
 - 1.8 Crédit Lyonnais
 - 1.9 Société Générale
 - 1.10 Banque du groupe C.I.C.
 - 1.11 Banque Populaire
 - 1.12 CETELEM
 - 1.13 Banque directe (Cortal..)
 - 1.14 Autre banque (française ou étrangère)
2. Employeur, Administration (CAF, Collectivité locale)
4. Mutuelle, Caisse de retraite
5. Famille, ami, particulier
6. Organisme de vente par correspondance
7. Magasin, grande distribution
8. Organisme spécialisé dans le crédit aux particuliers

Carte O-8
Crédit permanent (revolving) : organisme prêteur

1. Banques, institutions de crédit
 - 1.1 La Poste (CCP)
 - 1.2 Caisse d'épargne (Ecureuil)
 - 1.3 Crédit Agricole
 - 1.4 Crédit Mutuel
 - 1.5 Banque Nationale de Paris (B.N.P.) (et Banque de Bretagne)
 - 1.6 Crédit Commercial de France (C.C.F)
 - 1.7 Crédit du Nord (et Banque Rhône-Alpes)
 - 1.8 Crédit Lyonnais
 - 1.9 Société Générale (et Sogenal)
 - 1.10 Banques du groupe C.I.C.
 - 1.11 Banque Populaire
 - 1.12 Autre banque (française ou étrangère)
 - 1.13 Autre société financière spécialisée dans les prêts
2. Grands magasins
 - 2.1 Organisme de vente par correspondance
 - 2.2 Magasin
 - 2.3 Autre organisme spécialisé dans le crédit aux particuliers
3. Autre

Carte O-9
Plafond de crédit autorisé

1. Moins de 5 000 F
2. De 5 000 F à moins de 10 000 F
3. De 10 000 F à moins de 50 000 F
4. De 50 000 F à moins de 100 000 F
5. De 100 000 F à moins de 150 000 F
6. 150 000 F et plus

Carte O-10
Raisons des difficultés financières

1. Raisons professionnelles (diminution d'activité, retraite, chômage...)
2. Raisons personnelles (problèmes de santé, décès d'un proche, séparation/divorce...)
3. Charges courantes devenues trop lourdes (loyer, impôts, EDF...)
4. Remboursements devenus trop lourds

Carte O-11
Contraintes dues aux difficultés financières

1. Souscrire de nouveaux emprunts ou utiliser des crédits automatiquement renouvelables (revolving)
2. Différer le paiement de certaines factures (EDF, loyer, impôts...)
3. Différer tout ou partie du paiement des remboursements
4. Renégocier les termes de certains de vos crédits ou déposer un dossier à la Banque de France (commission de surendettement - Loi Neiertz)
5. Vendre un bien pour rembourser tout ou partie de vos dettes
11. Rien de tout cela

Carte O-11 bis

Contraintes dues aux difficultés financières pour un indépendant

1. Souscrire de nouveaux emprunts ou utiliser des crédits automatiquement renouvelables privés
2. Souscrire de nouveaux emprunts ou utiliser des crédits automatiquement renouvelables professionnels
3. Différer le paiement de certaines factures privées (EDF, loyer, impôts...)
4. Différer le paiement de certaines factures professionnelles (EDF, loyer, impôts...)
5. Différer tout ou partie du paiement des remboursements à titre privé
6. Différer tout ou partie du paiement des remboursements à titre professionnel
7. Renégocier les termes de certains de vos crédits privés ou déposer un dossier à la Banque de France (commission de surendettement | Loi Neiertz)
8. Renégocier les termes de certains de vos crédits professionnels
9. Vendre un bien pour rembourser tout ou partie de vos dettes privées
10. Vendre un bien pour rembourser tout ou partie de vos dettes professionnelles
11. Rien de tout cela

Carte C-1
Régularité des remboursements perçus par le ménage

1. Oui, tous les mois
2. Oui, plusieurs fois par an
3. Oui, chaque année
4. Non, les remboursements n'ont pas encore commencé
5. Non, ils sont irréguliers

Carte C-2
Profession principale du père

1. Agriculteur ou salarié agricole
2. Commerçant, artisan
3. Chef d'entreprise
4. Membre d'une profession libérale
5. Enseignant
6. Cadre (non enseignant)
7. Employé
8. Ouvrier
9. Inactif
10. Pas de père, père inconnu ou absent

Carte C-3
Activité professionnelle de la mère

1. Oui elle aidait un membre de sa famille sans être salariée
2. Oui, elle a toujours exercé une activité professionnelle (même à temps partiel)
3. Oui, elle a la plupart du temps exercé une activité professionnelle (même à temps partiel)
4. Oui, elle a exercé une activité professionnelle, mais à de rares périodes
5. Non, elle n'a jamais exercé d'activité professionnelle
6. Pas de mère, mère inconnue ou absente

Carte C-4
Profession principale de la mère

1. Agricultrice ou salariée agricole
2. Commerçante ou artisan
3. Chef d'entreprise
4. Membre d'une profession libérale
5. Enseignante
6. Cadre (non enseignante)
7. Employée
8. Ouvrière (y compris ouvrière agricole)

Carte C-5
Statut d'activité actuel ou passé

1. Apprenti, stagiaire
2. Recherche d'un premier emploi
3. Reprise d'étude ou formation
4. Service national
5. Salarié
6. Chômage (durée supérieure à 1 an)
7. Agriculteur exploitant
8. Artisan
9. Commerçant, industriel
10. Profession libérale
11. Aide familial
12. Retraite, préretraite, retiré des affaires
13. Inactif, au foyer, etc. (ne recherchant pas d'emploi)

Carte C-6
Diplôme des enfants hors domicile

1. Sans diplôme
2. CEP, BEPC, CAP, BEP
3. Baccalauréat
4. Bac + 2 (DEUG, BTS, DUT...)
5. Supérieur à Bac + 2

Carte C-7A
Profession des enfants hors domicile indépendants

1. Agriculteur
2. Artisan
3. Commerçant
4. Chef d'entreprise
5. Profession libérale

Carte C-7B
Niveau social des enfants hors domicile dans la Fonction publique

1. Cadre supérieur, professeur
2. Cadre moyen, instituteur
3. Employé
4. Ouvrier

Carte C-7C
Niveau social des enfants hors domicile

1. Cadre supérieur, ingénieur
2. Cadre moyen, technicien, contremaître
3. Employé
4. Ouvrier

Carte C-8
Patrimoine à la formation du ménage

1. Un livret d'épargne
2. Un plan ou un compte d'épargne-logement
3. Des valeurs mobilières
4. Une assurance-vie ou une retraite complémentaire
5. Une résidence principale
6. D'autres logements
7. Des locaux ou des biens professionnels
8. Des terres ou terrains
9. Rien de tout cela

Carte C-9
Nature du bien reçu

1. Logement
2. Logements avec réserve d'usufruit
3. Terrains
4. Biens à usage professionnel
5. Valeurs mobilières
6. Argent
7. Meubles, bijoux
8. Capital d'une assurance-vie
9. Autres biens

Carte C-10
Aides reçues

1. Don d'argent à l'occasion d'un achat ou un événement important
2. Versement régulier d'une somme d'argent
3. Mise à disposition gratuite d'un logement ou paiement d'un loyer
4. Prêt d'argent
5. Aide pour trouver un emploi, un financement, un prêt, des clients
6. Services répétés (garde d'enfants, bricolage, ...)
7. Pas d'aide

DON : Don21

Carte C-10B
Aides versées

1. Don d'argent à l'occasion d'un achat ou un événement important
2. Versement régulier d'une somme d'argent
3. Mise à disposition gratuite d'un logement ou paiement d'un loyer
4. Prêt d'argent
5. Aide pour trouver un emploi, un financement, un prêt, des clients
6. Services répétés (garde d'enfants, bricolage, ...)
7. Autres aides

Carte C-11

Événements ayant augmenté le patrimoine du ménage

1. Logement ayant pris de la valeur
2. Autres héritages ou donations
3. Gains en Bourse, sur une oeuvre d'art, une collection, à la loterie, aux jeux
4. Terrain devenu constructible
5. Primes, indemnités diverses, dommages et intérêts
6. Activité professionnelle prospère, augmentation de revenu liée au travail
7. Autres
8. Non, aucun

Carte C-12

Événements ayant diminué le patrimoine du ménage

1. Chômage
2. Veuvage
3. Divorce, séparation
4. Maladie, invalidité
5. Accident, catastrophe, guerre
6. Logement ayant perdu de la valeur ou terrain devenu inconstructible
7. Pertes en Bourse, sur une oeuvre d'art, une collection, à la loterie, aux jeux
8. Baisse de revenu (y compris retraite)
9. Faillite
10. Inflation, conditions économiques
11. Autres
12. Non, aucun

**CONTRATS D'ASSURANCE-VIE
LES PLUS FREQUENTS**

<i>Nom du produit</i>	<i>proposés ou gérés par :</i>	<i>Nom du produit</i>	<i>proposés ou gérés par</i>
ABONDANCE	ERISA - Fil. du CCF	COCKTAIL	La Fédération Continentale (Groupe Generali)
ACM PIERRE	Fil. du Crédit Mutuel	COLIADE	AXIVA -fil. du Groupe AXA
ACTIF REFERENCE	AXIVA -Fil. du Groupe AXA	COMPTE A VERSEMENTS ET	AFER et conjointement avec le Groupe Victoire et SEV
ACTIF UAP	UAP Vie	RETRAITS LIBRES	APREP & fil. Groupe AXA
ACTIPEP (I OU 2)	Mutavie	COMPTE APREP	APREP et fil. du Groupe SUEI
ACTIPLUS (I OU 2)	Mutavie	COMPTE APREP MULTIGESTION	AXIVA -Fil. du Groupe AXA
AG SELECTION	AG Patrimoine avec la Hénin Vie & Groupe Fimagest	COMPTE ARGOS	SMA BTP
	Eagle Star Vie	COMPTE BATIRETRAITE PRIVILEGE	American Express Bank
AIGLE VIE COMPTE	Eagle Star Vie	COMPTE CAPITAL NET	Cie d'Assurance EUROPAVIE
AIGLE VIE ENTIERE	Eagle Star Vie	COMPTE D'EPARGNE RETRAITE	GMF Vie - fil. Goupe GMF
ALTIMA (I OU 2)	Mutavie	COMPTE ENERGIE EUROPE	MAAF Vie
ANTEIRE VIE	Cie Ass. Vie AVIP	COMPTE EPARGNE MAAF	Prudence Vie-Banque Woolwi
ARCADES RETRAITE	UAP Vie	COMPTE EPARGNE PERFORMANCE	GMF Vie - fil. Goupe GMF
AREP	Assu. Mut. Le Conservateur	COMPTE LIBRE CROISSANCE	
ASSUR ECUREUIL	Filiale Ass. Caisses d'Epargne	COMPTE LIBRE D'EPARGNE ET	
ASSUR/LIBERTE	Axiva - Fil. du Groupe AXA	DE RETRAITE	Agipi - fil. du Groupe AXA
ASSURDIX	CNP Assurances - La Poste	COMPTE UFINVEST	Union Française d'Investissem
ASSURFONDS	CNP Assurances - La Poste	COMPTE VIE ENTIERE	La Fédération Continentale
ASTER STRATEGIE	Cie d'ass. la Hénin Vie, l'Asso. Patrimoine 96 & la Banque Indosuez	CONFLUENCE	Guichets des Crédits Agricoles MAVPS
	Eagle Star Vie	CONTRAT RES	Continent Vie Assurances
ATOUT VIE II	Cie Meeschaert Assurances	CONTINENT CROISSANCE TME	Cristal Assur & fil. Groupe Su
AVENIR GARANTI	Cie Ass. Vie AVIP	CRISTAL VIE	Cyril Finance Gestion
AVIP CROISSANCE	Cie Ass. Vie AVIP	CYRIL MULTISUPPORT	
AVIP DISTRIBUTION	Cie Ass. Vie AVIP	DUCAT * A. V. ou Capi	PanEurolife
AVIP HORIZON	Cie Ass. Vie AVIP	DYADE	Alpha Assurances-fil groupe A
AVIP LIBERTE	Cie Ass. Vie AVIP	DYNALBA	Cie La Baloise Assurances
AVIP RETRAITE	Cie Ass. Vie AVIP		
		ECHIQUIER VIE	Financière de l'Echiquier & fil. du Groupe Suez
BATIRETRAITE 2	SMA BTP	ECLOR	CARAC
BATIVALEURS	SMA BTP	ECUREUIL PROJET	Ecureuil Vie - fil. Caisse d'Epa
BILLET CONFIANCE *A. V. ou Capi	SAF BTP Vie	EDEN ROC	La Henin Vie
BIOPTIMUM	Daiwa France Gestion & UFSA Vie	EPARGNE-DIVERSIFICATION "A"	Cie Assurance Vie Elysis
	Cie Ass. Vie AVIP - fil. BIP	EPARGNE LIBERTE	Cie Assurance Vie Elysis
BMM CAPITAL DIFFERE	CARAC	EPARGNE-RETRAITE 2 ASAC FAPES	Asac & Agf
BON CARAC	MUTEX - Mut. Française	EPARMIL	AGPM
BON MUTEX	ERISA-fil. Créd. Com France	EPARVIE	Prépar-vie - fil. Groupe Bred
BREVENT		EXEL	Generali France
	UAP		
CADENTIEL	Winterthur Vie	FEDEREVENUS	La Fédération Continentale (Groupe Generali)
CAP INVESTISSEMENT	Caisses d'Epargne	FIDES	ESCA
CAPECUREUIL * B. Capi	Assurances du Griffon	FINANCE LEG'	Eagle Star Vie
CAPI REVENUS	Assurances du Griffon	FONCIER VARIANCE	Crédit Foncier de France
CAPI SUCCESS	CAPIROP - fil. Groupe BP ROP	FONDS CAPI DIRECT (FCD)	ESCA
CAPIROP AVENIR	CAPIROP - Groupe BP ROP	FORMULE 20	UFSA Vie
	Baring Asset Management	FRANCE HAUTE PERFORMANCE	La France Vie
CAPIROP CAPITALISATION *B. Capi	La Fédération Continentale (Groupe Generali)	FRANCE MULTI-INVESTISSEMENTS	La France Vie
CAPITAL CASH	Capma-Capmi-Cart	FRUCTI-SELECTION VIE	Cie d'Ass. Vie et de capitalisat
CAPITAL EURO EPARGNE	Epargne de France		Fructivie, fil. du GBP
	AXA - Mag. Carrefour	GARANTIE RETRAITE ECUREUIL	Ecureuil Vie - fil. Caisse d'Epa
CARNET MULTI EPARGNE	Eagle Star Vie	GENERACTIF	AGF
CARNET X 5	AZUR Vie - fil. Groupe Azur	GRIFFON PATRIMOINE	Assurances du Griffon
CARREFOUR AVENIR	ERISA-fil. Créd. Com France	GUARDIAN HORIZON	Guardian Vie - lloyds Bank
CARVI REVENUS		GUARDIAN TOP TEN	CEFA - Guardian Vie - Banqu
CEDRE 2			
CERVIN			

Nom du produit proposés ou gérés par : Nom du produit proposés ou gérés p

HARMONIAL	Nivard Flornoy Gestion	PALMARES CROISSANCE	Euralliance-Sté Groupe Fortis
HEREDIAL ACTIF	SOCAPI - Réseau Banques CIC	PEP ASSURANCE BNP	Natio-Vie pour réseau de la BNP
HEREDIAL PLUS	SOCAPI	PEP ECUREUIL PREVOYANCE	Caisses d'Épargne
HEREDIAL SELECTION	SOCAPI	PEP NORAVENIR	Crédit du Nord
HEREDIAL TRANSMISSION	SOCAPI	PERSPECTIVE RETRAITE	Asso. REPONSE - UFSA
HOCHE PATRIMOINE		PFW	Winterthur Vie
IERE ET 2EME GENERATION	Banque NSM	PHILHARMONIA	UFG - fil. Crédit Mutuel
HOCHE RETRAITE	Banque NSM	PLAN EPARGNE FAMILIAL	Banque Woolwich
HORIZON LIBERTE	Lloyd Continental Vie	PLAN EURO EPARGNE	La Fédération Continentale
		PLAN EURO INVESTISSEMENT	La Fédération Continentale
IRIS VIE	Banque ARJIL	PLAN LIBRE INVESTISSEMENT UAP	UAP Vie
		PLANOR INVESTISSEMENT	Association ADER - Norwich U.
LERIDYS	SOCAPI - Réseau Banques CIC	PLEIN CAP SERIE 2000 * Capi	GMF Vie
LIBERTANCE	GAN Vie	POINT RETRAITE ECUREUIL	Ecureuil Vie
LIBRE PATRIMOINE	VIE Plus - fil. de SOVAC	POINT RETRAITE PROFESSIONNELS	Ecureuil Vie
LIBRE PATRIMOINE	VIE Plus	POSTE AVENIR	La Poste
LIBREPARGNE * A. V. et Capi	UAP Vie	PREDICIS * Capi	Crédit Agricole
LIBRETTO	AXA Assurances Vie - fil. AXA	PREDIGE	Crédit Agricole
LIVRET EURO INVESTISSEMENT	La Fédération Continentale	PREDIPLUS	Crédit Agricole
LIVRET GAIPARE	Gaipare & Goupe Allianz	PREFON RETRAITE	La CNP
LIVRET MUTEX	Mutualité française & Mutex	PORTFOLIO FLEMING MONDE	La Fédération Continentale
LIVRET RETRAITE	Assur. du Crédit Mutuel Vie	PREVI-OPTIONS	Cie Ass. Suravenir, fil. Crédi. Mut.
LLOYDS PROTECTION	Lloyds Bank & Guardian Vie	PREVI-RETRAITE	Cie d'Assurance Suravenir
LLOYDS VIE INVEST	Guardian Vie	PRIMA EPARGNE	Groupe AG2R
LIONVIE LIBERTE	Assur. Fédérales Vie - Cré. Lyon.	PROJECTIS EPARGNE	Société Générale
	Assur. Fédérales Vie -		
LIONVIE MULTICAPITAL	Assur. Fédérales Vie -	REMPART CONTINENT	Le Continent Vie
LIONVIE RETRAITE		RENTE VIAGERE IMMEDIATE	CARAC
		RETRAITE DUO	Eagle Star Vie
MAESTRIA	Crédit du Nord	RETRAITE MUTUALISTE	
MAGNOLIA VIE	Banque ARJIL & Cardif	DU COMBATTANT	CARAC
MAJEUR CORTAL (SERIE B)	Cardif & Banque Cortal	RICHELIEU MULTISELECTION	Cabinet J-F Gareton & GA Vie
MDM INITIATIVES	Mutuelles du Mans		
MODUL'EPARGNE	AGF	SELECTION PLACEMENTS	Aprep & Uni Europe Vie
MODULIA	CSF - ACACIA SA	SELECTIVALEURS	Goupe Victoire - Abeille Vie
MODULOPTIONS	UFSA	SELECTIVALEURS CROISSANCE	Groupe victoire
MONDIALE VIVEPARGNE	La Mondiale	SORA-EPARGNE	Groupama
MULTI AVENIR	Cardif, Sté Cie Bancaire	STATE STREET QUANTISSIMA	State Street Vie
MULTI CROISSANCE	Cardif,	STRATELYS	SOCAPI
MULTIGAN	GAN Vie		
MUTEX EPARGNE	Mutualité française & Mutex	TELLUS 3	PFA Vie
MYKERINOS	Acte Vie - Assu. Mut. du BTP	TEMPS 9 SERIE 2	GMF vie
		TERCAP	Société Générale
NATIO-VIE MULTIPLACEMENTS	Cie d'assu.-vie, fil. de la BNP	TICKET CROISSANCE	GMF Vie
NATIO-VIE		TOP 10	Assurances du Griffon
PLAN CROISSANCE LIBERTE	Natio-Vie pour réseau de la BNP	TOP CROISSANCE 10	Société Générale
NORWICH LIBRE PLACEMENT	Norwich Union	TOP PIERRE	Société Générale
NOUVEAU CAP	Parnasse Maif - fil. Maif	TRESOR VIE	Réseau du Trésor Public
NUANCES	Ecureuil Vie	TRIPLAN	Crédit du Nord
NYPHEA VIE	Banque ARJIL & AVIP		
		VALVIE	Sté As. Vie Prépar-vie, fil G. Bred
OBJECTIF RETRAITE	UAP VIE	VECTOR	Lloyd Continental Vie
OPPORTUNITE	Assurances du Griffon	VEGA 2	Intervie - fil. Groupe Copernic
OPTIAL	Alpha Ass. Vie - fil. Groupe Axa	VEGA MAXI	Maison de titres VEGA Finance
OPTIVALEUR / PLURIVALEUR	Cie Axiva & Banque Woolwich		La Mondiale
ORCHIDEE	Assu. du Crédit Mutuel Vie	VEGA OAT	Maison de titres VEGA Finance
OROC E	Generali France	VEGA PLURIEL	La Mondiale
			Véga Finance & La Hénin Vie

<i>Nom du produit</i>	<i>proposés ou gérés par :</i>	<i>Nom du produit</i>	<i>proposés ou gérés p</i>
VIE AVENIR	Eagle Star Vie		
VIE HAUSSMANN SELECTION	Cie Assu. Théma Vie & Banque Worms		
VIRTUOSE	UFG - fil. Crédit Mutuel		
VITALIA MULTISUPPORTS	Groupe Crédit National		
WINPRO RETRAITE TNS	Winterthur Vie		
ZURICH LIBERTE	Zurich Vie		
ZURICH REVENUS	Zurich Vie		

**CONTRATS D'ASSURANCE-VIE
LES PLUS FREQUENTS**

Réseau	Filiale	Nom du produit
AFER		COMPTE A VERSEMENTS ET RETRAITS LIBRES
AG Patrimoine		AG SELECTION
AGF		EPARGNE-RETRAITE 2 ASAC FAPES GENERACTIF MODUL'EPARGNE
AGPM		EPARMIL
APREP		COMPTE APREP COMPTE APREP MULTIGESTION SELECTION PLACEMENTS
Banque ARJIL		IRIS VIE MAGNOLIA VIE NYMPHEA VIE
ASAC		EPARGNE-RETRAITE 2 ASAC FAPES
Abeille Vie		SELECTIVALEURS
Goupe ALLIANZ		LIVRET GAIPARE
American Express Bank		COMPTE CAPITAL NET
Association Patrimoine 96		ASTER STRATEGIE
Assurances du Griffon		CAPIT REVENUS CAPIT SUCCESS GRIFFON PATRIMOINE OPPORTUNITE TOP 10
Groupe AXA	AXA Assurances Vie Agipi Alpha Assurance Alpha Ass. Vie Cie Axiva Mag. Carrefour Filiale "X"	LIBRETTO COMPTE LIBRE D'EPARGNE ET DE RETRAITE DYADE OPTIAL ACTIF REFERENCE ASSUR'LIBERTE COLIADE COMPTE ARGOS OPTIVALEUR / PLURIVALEUR CARREFOUR AVENIR COMPTE APREP
Groupe Azur	AZUR Vie	CEDRE 2
BIP	AVIP	ANTEIRE VIE AVIP CROISSANCE AVIP DISTRIBUTION AVIP HORIZON AVIP LIBERTE AVIP RETRAITE BMM CAPITAL DIFFERE NYMPHEA VIE
BNP	Natio-Vie	NATIO-VIE MULTIPLACEMENTS NATIO-VIE PLAN CROISSANCE LIBERTE PEP ASSURANCE BNP

Filiiale		Nom du produit
Groupe Bred	Prépar-vie	EPARVIE VALVIE
Baring Asset Management		CAPITAL CASH
Cabinet J-F Gareton		RICHELIEU MULTISELECTION
CARAC		BON CARAC ECLOR RENTE VIAGERE IMMEDIATE RETRAITE MUTUALISTE DU COMBATTANT
CARDIF		MAGNOLIA VIE MAJEUR CORTAL (SERIE B) MULTI AVENIR MULTI CROISSANCE
CEFA		GUARDIAN TOP TEN
Banque CIC	SOCAPI	HEREDIAL ACTIF HEREDIAL PLUS HEREDIAL SELECTION HEREDIAL TRANSMISSION LERIDYS STRATELYS
CNP Assurances		ASSURDIX ASSURFONDS PREFON RETRAITE
Banque CORTAL		MAJEUR CORTAL (SERIE B)
CSF - ACACIA SA		MODULIA
Caisses d'Epargne	Ecureuil Vie	CAPECUREUIL * B. Capi PEP ECUREUIL PREVOYANCE ECUREUIL PROJET GARANTIE RETRAITE ECUREUIL NUANCES POINT RETRAITE ECUREUIL POINT RETRAITE PROFESSIONNELS ASSUR ECUREUIL
	Filiiale "X"	
CAPMA-CAPMI-CART		CARNET MULTI EPARGNE
Continent Vie Assurances		CONTINENT CROISSANCE TME REMPART CONTINENT
Groupe Copernic	Intervie	VEGA 2
Cristal Assurance		CRISTAL VIE
Crédit Agricole		CONFLUENCE PREDICIS * Capi PREDIGE PREDIPLUS
Crédit Commercial de France	ERISA	ABONDANCE BREVENT CERVIN
Crédit Foncier de France		FONCIER VARIANCE

	Filiale	Nom du produit
Crédit Lyonnais	Assurances Fédérales Vie	LIONVIE LIBERTE LIONVIE MULTICAPITAL LIONVIE RETRAITE
Crédit Mutuel	Assurance du Crédit Mutuel Vie Suravenir UFG Filiale "X"	LIVRET RETRAITE ORCHIDEE PREVI-OPTIONS PREVI-RETRAITE PHILHARMONIA VIRTUOSE ACM PIERRE
Groupe Crédit National		VITALIA MULTISUPPORTS
Crédit du Nord		MAESTRIA PEP NORAVENIR TRIPLAN
Cyril Finance Gestion		CYRIL MULTISUPPORT
Daiwa France Gestion		BIOPTIMUM
ESCA		FIDES FONDS CAPI DIRECT (FCD)
Eagle Star Vie		AIGLE VIE COMPTE AIGLE VIE ENTIERE ATOUT VIE II CARVI REVENUS FINANCE LEG' RETRAITE DUO VIE AVENIR
Cie Assurance Vie Elysis		EPARGNE-DIVERSIFICATION "A" EPARGNE LIBERTE
Epargne de France		CARNET X 5
Cie d'Assurance EUROPAVIE		COMPTE D'EPARGNE RETRAITE
Groupe Fimagest		AG SELECTION
Sté Groupe Fortis	Euralliance	PALMARES CROISSANCE
Financière de l'Echiquier		ECHIQUIER VIE
GA Vie		RICHELIEU MULTISELECTION
GAN	GAN Vie	LIBERTANCE MULTIGAN
Goupe GMF	GMF Vie	COMPTE ENERGIE EUROPE COMPTE LIBRE CROISSANCE PLEIN CAP SERIE 2000 * <i>Capi</i> TEMPS 9 SERIE 2 TICKET CROISSANCE
Gaipare		LIVRET GAIPARE
Groupama		SORA-EPARGNE
Groupe AG2R		PRIMA EPARGNE

	Filiale	Nom du produit
Groupe BP ROP	CAPIROP Fructivie	CAPIROP AVENIR CAPIROP CAPITALISATION * B. Capi FRUCTI-SELECTION VIE
Groupe Generali France	La Fédération Continentale	EXEL OROC E CAPITAL EURO EPARGNE COCKTAIL COMPTE VIE ENTIERE FEDEREVENUS LIVRET EURO INVESTISSEMENT PLAN EURO EPARGNE PLAN EURO INVESTISSEMENT PORTFOLIO FLEMING MONDE
Groupe Victoire		COMPTE A VERSEMENTS ET RETRAITS LIBRES SELECTIVALEURS SELECTIVALEURS CROISSANCE
Guardian Vie		GUARDIAN HORIZON GUARDIAN TOP TEN LLOYDS PROTECTION LLOYDS VIE INVEST
Banque Indosuez		ASTER STRATEGIE
Cie La Baloise Assurances		DYNALBA
Cie d'Assurance La France Vie		FRANCE HAUTE PERFORMANCE FRANCE MULTI-INVESTISSEMENTS
La Hénin Vie		AG SELECTION ASTER STRATEGIE EDEN ROC VEGA PLURIEL
La Mondiale	Maison de titres VEGA Finance	MONDIALE VIVEPARGNE VEGA MAXI VEGA OAT VEGA PLURIEL
La Poste		ASSURDIX ASSURFONDS POSTE AVENIR
Assu. Mut. Le Conservateur		AREP
Lloyd Continental Vie		HORIZON LIBERTE VECTOR
Lloyds Bank		GUARDIAN HORIZON LLOYDS PROTECTION
MAAF Assurances	MAAF Vie	COMPTE EPARGNE MAAF
MAIF	Parnasse MAIF	NOUVEAU CAP
MAVPS		CONTRAT RES
Cie Meeschaert Assurances		AVENIR GARANTI

	Filiale	Nom du produit
Mutavie		ACTIPEP (I OU 2) ACTIPLUS (I OU 2) ALTIMA (I OU 2)
MUTEX		BON MUTEX LIVRET MUTEX MUTEX EPARGNE
Mutualité Française		BON MUTEX LIVRET MUTEX MUTEX EPARGNE
Mutuelles du Mans		MDM INITIATIVES
Banque NSM		HOCHE PATRIMOINE 1ERE ET 2EME GENERATION HOCHE RETRAITE
Nivard Flornoy Gestion		HARMONIAL
Norwich Union	Association ADER	NORWICH LIBRE PLACEMENT PLANOR INVESTISSEMENT
PFA Vie		TELLUS 3
PanEurolife		DUCAT * <i>A. V. ou Capi</i>
SEV		COMPTE A VERSEMENTS ET RETRAITS LIBRES
SMA Vie BTP	Acte Vie SAF BTP Vie	BATIRETRAITE 2 BATIVALEURS COMPTE BATIRETRAITE PRIVILEGE MYKERINOS BILLET CONFIANCE * <i>A. V. ou Capi</i>
SOVAC	VIE Plus	LIBRE PATRIMOINE
Groupe SUEZ	Filiale "X"	COMPTE APREP MULTIGESTION CRISTAL VIE ECHIQUIER VIE
Société Générale		PROJECTIS EPARGNE TERCAP TOP CROISSANCE 10 TOP PIERRE
State Street Vie		STATE STREET QUANTISSIMA
Cie Assu. Théma Vie		VIE HAUSSMANN SELECTION
Trésor Public		TRESOR VIE
UAP	UAP Vie	CADENTIEL ACTIF UAP ARCADES RETRAITE LIBREPARGNE * <i>A. V. et Capi</i> OBJECTIF RETRAITE PLAN LIBRE INVESTISSEMENT UAP
UFSA Vie	Association REPONSE	BIOPTIMUM FORMULE 20 MODULOPTIONS PERSPECTIVE RETRAITE

Filiale	Nom du produit
Uni Europe Vie	SELECTION PLACEMENTS
Union Française d'Investissement	COMPTE UFINVEST
Winterthur Vie	CAP INVESTISSEMENT PFW WINPRO RETRAITE TNS
Banque Woolwich Prudence Vie	OPTIVALEUR / PLURIVALEUR PLAN EPARGNE FAMILIAL COMPTE EPARGNE PERFORMANCE
Banque Worms	VIE HAUSSMANN SELECTION
Zurich Vie	ZURICH LIBERTE ZURICH REVENUS

Rappel des couleurs

B - Blanc	p. 1
V - Vert	p. 11
J - Jaune	p. 27
R - Rose	p. 41
O - Orange	p. 45
C- Ciel	p. 53
Placements	p. 61